

**COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 DECEMBRE 2017**

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Absent : Monsieur Alexandre SCHNEIDER.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CARTEAUX, assistée de Thérèse GENET
Secrétaire de Mairie.

**N° 1/12/2017 OBSERVATIONS SUR COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2017**

Aucune observation n'est émise sur la rédaction du compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2017 ; ce document est approuvé à l'unanimité.

**N° 02/12/2017 TARIFS DES DIVERSES REDEVANCES COMMUNALES ANNEE
2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE ainsi qu'il suit les tarifs des diverses redevances communales applicables au 1^{er} janvier 2018 comme suit. Ces tarifs sont identiques à ceux de 2017 ; aucune augmentation n'est appliquée pour 2018.

Libellés des redevances	Unités	Tarifs 2018
Concession au cimetière 30 ans	Par m2	
Location urne columbarium 5 ans	l'urne	95,00 €
Location urne columbarium 10 ans	l'urne	190,00 €
Exhumation corps, creusement fosse, ouverture caveau		170,00 €
Garage des Places	mensuel	110,00 €
Garages communaux du Centre	mensuel	31,00 €
Essarts communaux	l'ha	100,00 €
Transports scolaires	l'année	160,00 €
Forfait raccordement réseau eau	L'unité	370,00 €
Prix du m3 d'eau potable	Par m3	0,70 €
Eau potable redevance semestrielle	L'année	80,00 €
Assainissement redevance	Par m3	0,60 €

Frais fixes d'entretien réseau assain.	l'année	50,00 €
Forfait raccordement assainissement	L'unité	360,00 €
Droits de place		
Fête foraine (minimum 16 €)	Le m2	0,50 €
Vente non alimentaire	La journée	55,00 €
Vente alimentaire		Gratuit
Encarts publicitaires		
1 parution 1/4		80,00 €
1 parution 1/8		53,00 €
1 parution 1/16		35,00 €
2 parutions ¼		150,00 €
2 parutions 1/8		95,00 €
2 parutions 1/16		65,00 €
Page de couverture en couleur		700,00 €

PRIX DE VENTE DU BOIS DE CHAUFFAGE EN STERES AFFOUAGE

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des finances du 04/12/2017,

DECIDE d'augmenter le prix de vente du stère du bois de chauffage, vendu aux habitants dans le cadre de l'affouage,

FIXE le prix du stère à la somme de 46,00 € TTC,

PRECISE que ce nouveau tarif prendra effet le 1^{er} janvier 2018.

N° 3/12/2017 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES, DU GRAND CHAPITEAU ET DU CHALET MARCEL ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, du Grand Chapiteau et du Chalet Marcel ; ceux-ci restent fixés ainsi pour l'année 2018 ;

SALLE DES FETES	TARIFS	CAUTION DEMANDEE
Occupation par association sans but lucratif – Assemblée Générale spectacle gratuit	gratuit	Sans caution
Manifestations à but lucratif : Associations	150,00 €	1 000,00
Repas personnes privées (mariage, anniversaire, retraite)	150,00 €	1 000,00
Pot apéritif mariage (libération des lieux avant 21 heures)	80,00 €	Sans caution
GRAND CHAPITEAU ET CHALET MARCEL		
Manifestation à but lucratif	100,00 €	
Pot apéritif mariage	50,00 €	
Associations de VENTRON	Gratuit	

N° 4/12/2017 TARIFS DES REPAS CANTINE SCOLAIRE et TARIFS ALSH ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de ne pas augmenter le tarif des repas à la cantine scolaire ; ceux-ci restent fixés comme suit pour l'année 2018 :

- . 4,60 € le repas (si QF supérieur à 650)
- . 4,50 € le repas (si QF inférieur à 650)

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de l'ALSH ; ceux-ci restent fixés comme suit pour l'année 2018 :

- . Demi journée 6,80 € ou 6,90 € suivant le quotient familial
- . Journée 13,50 € ou 14,50 € suivant le quotient familial
- . Semaine 45,00 € ou 50,00 € suivant le quotient familial

N° 5/12/2017 PARTICIPATION COMMUNALE VIGNETTES TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Madame Brigitte VANSON, Adjointe au Maire, explique les nouvelles conditions relatives au vignettes du transport scolaire des collégiens :

Le Pôle Transports de la Région Grand Est a modifié, pour l'année scolaire 2017/2018, les modalités de paiement de la participation familiale concernant le transport scolaire des élèves qui fréquentent le collège.

Jusqu'à présent, la commune de VENTRON prenait en charge la totalité de la participation familiale des collégiens de VENTRON, c'est-à-dire qu'elle payait la facture adressée par le transporteur.

Pour information, 25 élèves de VENTRON empruntent le transport pour se rendre au collège de CORNIMONT. La participation 2017/2018 s'élève à 90,00 E par élève pour l'année scolaire complète.

Le paiement de la participation familiale des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre se fera par l'achat auprès du Trésor Public de la vignette de 60,00 € ; vignette qui devra être collée sur la carte de transport courant janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge la participation due par les familles, dans le cadre des transports scolaires des collégiens ;

S'ENGAGE à acquérir la vignette auprès du Trésor Public des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, soit 25 vignettes à 60,00 €.

N° 6/12/2017 DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX EXTENSION DU MUSEE TEXTILE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de VENTRON peut prétendre à des aides financières provenant de l'Etat, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental, pour financer en partie les travaux d'extension du Musée du Textile.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention :

- auprès de l'Etat, DETR, FNADT...
- auprès de la Région Grand Est et
- auprès du Conseil Départemental, pour financer en partie les travaux d'extension du Musée du Textile de VENTRON.

N°7/12/2017 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE A LA TRESORIERE – PERCEPTEUR DE CORNIMONT

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale que Madame THIRARD Véronique a pris ses fonctions de comptable public – Trésorière de CORNIMONT depuis le 1^{er} juillet 2017.

Par délibération du 23 mai 2014, le Conseil Municipal avait accordé une indemnité de conseil au taux de 100 % à la précédente Trésorière : Madame AUBEL-GUILLOT Claudine.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Le Conseil Municipal, après délibération, par dix voix et deux abstentions,

DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal,

PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame THIRARD Véronique, Receveur Municipal, à compter du 1^{er} juillet 2017.

N° 8/12/2017 DECISIONS MODIFICATIVES 2017 BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir entendu les explications données,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 4 du budget de la **commune** Exercice 2017, qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT	+ 22.570 € de dépenses
	+ 22.570 € de recettes

INVESTISSEMENT : divers mouvements de crédits qui ne modifient en rien le total des dépenses et des recettes d'investissement 2017.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir entendu les explications données,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget de l'assainissement Exercice 2017, qui se présente ainsi :

Section d'investissement

DEPENSES	+ 150.000 €
RECETTES	+ 150.000 €

N° 9/12/2017 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ADHESION D'UNE COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par courrier du 02 octobre 2017, le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'adhésion de la commune de SAINT DIE DES VOSGES au SDANC.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DONNE à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de SAINT DIE DES VOSGES au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

N° 10/12/2017 QUESTIONS DIVERSES

1 – Contrat accompagnement emploi

Le contrat aidé de la personne affectée au service périscolaire – ALSH viendra à échéance le 02 janvier 2018. Une dérogation pour un renouvellement d'un an a été demandée à Monsieur le Préfet des Vosges. À ce jour, aucune réponse n'est parvenue en mairie.

Le Conseil Municipal, conscient que ce service doit continuer à fonctionner,

DECIDE à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint animation au service périscolaire ALSH, sur la base de 30 heures par semaine, à compter du 02 janvier 2018, **au cas où Monsieur le Préfet** n'accorderait pas le renouvellement du contrat accompagnement emploi pour une nouvelle durée d'un an.

2 - remerciements diverses associations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Bibliothèque de l'Hôpital de Remiremont qui remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention 2017.

Il donne également lecture du courrier de l'Association AITHEX de SAINT AME qui remercie pour le versement de la subvention d'un montant de 30,00 €.

Lecture est donnée également du courrier du Président du Comité des Vosges Ligue Contre le Cancer qui remercie pour le versement de la subvention d'un montant de 50,00 €.

3 – Comité de jumelage – demande de subvention

Par courrier du 06 novembre 2017, Monsieur Philippe LORIN, Président du Comité de Jumelage de VENTRON, sollicite une subvention communale pour financer le déplacement de 3 jours à PLOUNVENTER, le week end de l'Ascension 2018. Il conviendra que cette association dépose en Mairie un budget prévisionnel et un bilan financier.

4 – Courriers du Directeur de l'Ecole de VENTRON

Il est donné lecture de deux courriers transmis par Monsieur GRISWARD, Directeur de l'Ecole de VENTRON ; le premier concerne une demande d'aide financière exceptionnelle pour financer des livres de la Bibliothèque Centre Documentaire, du matériel pédagogique.

Le second courrier concerne le financement de la classe de mer qui doit se dérouler en mai 2020. Ces deux demandes seront examinées lors du vote du budget 2018.

5 – Filière Massif des Vosges en Famille

Conformément à la convention relative au cofinancement de la filière « Massif des Vosges en famille », entre la commune de VENTRON et le Conseil Départemental des Vosges, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'un forfait d'un montant de 1.703,06 € reste à verser par la commune de VENTRON.

Informations diverses

. une réunion organisée par la Communauté de Communes des Hautes Vosges se déroulera le samedi 09 décembre 2017 ; les conseillers municipaux y sont invités.

. M. VALDENNAIRE Jean-François, adjoint au Maire, rapporte les inquiétudes de M. Hervé GILLET, domicilié chemin des Vanres à VENTRON qui attire l'attention des élus sur la voie communale qui dessert sa propriété, elle ne lui semble pas adaptée à recevoir l'augmentation de trafic lié à une nouvelle habitation dans l'hypothèse de la vente d'une parcelle à bâtir qui utiliserait cette voie.

Il informe également des dégâts importants constatés au Chalet des Places ; une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

. Mme VANSON Brigitte, Adjointe au Maire, parle de la visite de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale à VENTRON, le 28 novembre 2017. Il a évoqué la perte de plus de 800 élèves sur le département, ce qui entrainera des fermetures de classes ; c'est inquiétant.

. Monsieur PARMENTIER Guy, Adjoint au Maire, donne quelques chiffres des ventes de bois. Au mois de novembre 2017, quatre lots ont été vendus pour une recette de 11.288 €.

. Mme VANSON Brigitte, Adjointe au Maire, évoque le numéro spécial du bulletin municipal « L'Echo de l'Orbi » paru semaine dernière. Il est pratiquement payé par les annonceurs avec les encarts publicitaires. Les adjoints et quelques conseillers municipaux assurent la distribution dans les boîtes aux lettres des résidences principales.

. Monsieur CLAUDEL Patrick, conseiller municipal, demande si la Présidente de l'Union Sportive de Ventron a transmis un mail en Mairie, au sujet de la banderole à faire imprimer pour mettre en valeur les champions locaux. Les élus, conscients de l'importance d'une belle communication sur le sujet répondent qu'il y aura deux types de banderoles. Une première très généraliste qui exprimera le soutien du village et de l'Union Sportive aux jeux olympiques 2018 à ses athlètes sera mise en place très rapidement, une seconde et une troisième et peut-être plus... viendront plus tard pour souligner l'exploit que tous les Vétternats souhaitent intimement.....

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire évoque la possibilité de prévenir la population en cas de danger grave et imminent, par une application à télécharger sur les téléphones portables.

La séance est levée à 21 heures 10.

A VENTRON, le 08 décembre 2017
Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER

